N° 89

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 1974.

RAPPORT

FATT

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1) sur le projet de loi autorisant la ratification du traité entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la construction et l'exploitation d'un Tunnel ferro-viaire sous la Manche, signé à Chequers le 17 novembre 1973 et donnant les autorisations nécessaires à son exécution,

Par Mme Brigitte GROS,

Sénateur.

Voir les numéros:

Sénat: 60 (1974-1975).

Traités et conventions. — Tunnel sous la Manche.

⁽¹⁾ Cette commission est composée de: MM. Jean Bertaud, président; Paul Mistral, Joseph Yvon, Marcel Lucotte, Michel Chauty, vice-présidents; Jean-Marie Bouloux, Fernand Chatelain, Marcel Lemaire, Joseph Voyant, secrétaires; Charles Alliès, Octave Bajeux, André Barroux, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Auguste Billiemaz, Amédée Bouquerel, Frédéric Bourguet, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Auguste Chupin, Jean Colin, Francisque Collomb, Jacques Coudert, Maurice Coutrot, Pierre Croze, Léon David, René Debesson, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Enlers, Jean Filippi, Jean Francou, Léon-Jean Grégory, Mme Brigitte Gros, MM. Paul Guillaumot, Maxime Javelly, Pierre Jeambrun, Alfred Kieffer, Pierre Labonde, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Bernard Legrand, Louis Le Montagner, Léandre Létoquart, Paul Malassagne, Louis Marré, Pierre Marzin, Henri Olivier, Louis Orvoen, Gaston Pams, Albert Pen, Pierre Perrin, André Picard, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Henri Prêtre, Maurice Prévoteau, Jean Proriol, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, Jules Roujon, Guy Schmaus, Michel Sordel, René Travert, Raoul Vadepied, Jacques Verneuil, Raymond Villatte, Charles Zwickert.

Mesdames, Messieurs,

Nous ne pensons pas utile de renouveler à propos de ce texte les explications largement fournies dans notre rapport sur le projet de loi portant création de l'établissement public national du Tunnel sous la Manche.

Les deux projets sont en effet intimement liés et résultent tous deux d'un accord franco-britannique.

On nous permettra seulement de rappeler que de la ratification qui nous est aujourd'hui demandée dépend la possibilité d'entamer les travaux qui doivent être menés à bien en cinq ans et permettront ainsi l'ouverture du Tunnel pour l'année 1980.

Sans vouloir peser sur votre décision, nous vous rappelons enfin que la Chambre des Communes, à la suite d'un large débat portant sur le fond du problème, a voté le 11 novembre dernier à une large majorité la « réintroduction » de la loi donnant au Gouvernement britannique les pouvoirs de ratification du traité, prélude au vote du projet qui doit intervenir d'ici deux à trois semaines.

Sous réserve de ces observations, votre commission des Affaires économiques vous propose d'adopter, sans modification, le texte du projet de loi qui vous est soumis.

PROJET DE LOI

(Texte présenté par le Gouvernement [1].)

Article premier.

Est autorisée la ratification du Traité entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la construction et l'exploitation d'un Tunnel ferroviaire sous la Manche, signé à Chequers le 17 novembre 1973, dont le texte est annexé à la présente loi.

Art. 2.

Est approuvée, en tant que de besoin, la Convention n° 2 en langue française, annexée au Traité et signée le 17 novembre 1973.

Art. 3.

Est approuvé l'Echange de lettres franco-britannique signé le 17 novembre 1973 par les deux Ministres des Affaires étrangères.

⁽¹⁾ Voir les documents annexés au n° 60 (Sénat, 1974-1975).